

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MIEUX GERER L'ENTREPRISE SUR LE PLAN FISCAL
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.22.14.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

APPROBATION LE 18/11/04

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux comptables, cette formation permettra au participant d'évaluer l'impact fiscal des décisions de politique d'entreprise qui sont régulièrement à l'ordre du jour dans les entreprises. Il comprendra comment le conseiller fiscal calcule l'impact fiscal sur le résultat de sa société. Cela lui permettra d'éviter les mauvaises surprises.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- d'interpréter la terminologie courante et de concevoir la comptabilité de façon logique ;
- de comprendre le vocabulaire juridique fiscal de base.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Impôt des sociétés	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			8

4. PROGRAMME

- Liquidités excédentaires dans la société : investir ou allouer ?
- Gestion des dépenses dans une perspective fiscale
- Techniques fiscalement réglementaires d'allocation des bénéficiaires
- Traitement fiscal des salaires via la participation des employés et les options d'achat d'actions
- Leasing ou achat
- Le patrimoine immobilier de l'entreprise.
- La reprise et la cessation d'une entreprise
- Financement via des moyens propres ou étrangers
- Investissements
- Subventions
- Assurances

5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable, face à la situation comptable et fiscale d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents ad hoc, en utilisant la documentation usuelle :

- d'évaluer l'impact fiscal des décisions de politique d'entreprise qui sont régulièrement à l'ordre du jour dans les entreprises ;
- de quantifier l'impact fiscal d'une décision de politique d'entreprise sur le résultat de celle-ci ;
- de porter, sur le plan fiscal, un jugement quant aux décisions de politique d'entreprise.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 01 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : MIEUX GERER L'ENTREPRISE SUR LE PLAN FISCAL (CONVENTION :
C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 712214U21V1

Domaine : 701 Economie-SE:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)